

ARMES

Les malfrats attaquent la population civile avec des armes de guerre... La solution du Ministre Verwilghen?

Confisquer les armes légales... des honnêtes citoyens!!!

Le 19 avril, paraît le rapport du Sénat sur le grand banditisme. La population belge est exposée à toutes les exactions: les malfrats sont munis d'armes de guerre, qui circulent librement sous le manteau.

Le 27 avril, le ministre de la Justice, Marc Verwilghen, annonce un projet de loi, pour rétablir la sécurité.

Sa solution ? En gros: confisquer toutes les armes détenues par... les honnêtes citoyens, en toute légalité !

La nouvelle fait l'effet d'une bombe auprès des armuriers, des exploitants de stands de tirs, des chasseurs, des tireurs sportifs, des collectionneurs, des simples détenteurs d'armes ! Les armes saisies, seront détruites.

La rédaction du "Bastion" a pu interroger, en urgence, un armurier, un exploitant de stand de tir, et des experts en balistique auprès de la police (ex-gendarmerie) et du Parquet.

Voici un extrait de cet entretien, auquel nous reviendrons.

Le Bastion: On explique clairement dans le rapport du Sénat, que des armes de guerre circulent librement sous le manteau, et qu'elles servent dans les hold-up, attaques de fourgons, de grandes surfaces, de home-jackings etc...

Mais, y a-t-il des chiffres, sur les accidents ou les délits commis avec des armes légales, qui justifieraient que l'on nous les confisque ?

Expert de police: Mais non! En principe, les détenteurs d'une arme légale ne causent guère de problèmes. Il y a le crime passionnel, bien sûr: mais on n'empêchera pas le crime, en confisquant une arme!



AK-47 Kalashnikov d'occasion, à vendre près de la gare du midi, auprès d'Albanais ou Kosovars. Prix du jour: 6.200 BEF pièce, au noir, bien entendu... Il n'y a aucune arme officielle à ce prix!

Et puis, on invoque le suicide. Mais il y a les ponts, les rails de chemin de fer ou de métro...

Et enfin l'accident, toujours invoqué: on prend quelqu'un qui rentre à l'improviste au logis, pour un voleur, et on tire! Mais, à ces arguments, ne correspondent aucune étude, aucun chiffre, aucune statistique, qui justifie le retrait des armes des particuliers.

On fait un amalgame, entre les crimes commis au moyen d'armes illégales et légales. On se trompe de cible, c'est tout.

Le Bastion: Vous ne croyez pas que cet amalgame, ce n'est pas une erreur, mais plutôt une politique délibérée ?

Expert en balistique: Écoutez, moi, je suis convaincu d'une chose, c'est que certains responsables politiques pensent tout simplement, que, si la situation se dégrade, la situation sociale, la situation économique (des émeutes ethniques? un séparatisme imposé par la force? NDLR), il faut éviter que les citoyens ne puissent réagir.

Chaque fois que la situation s'est dégradée en Europe, une sorte de restriction, une sorte de volonté restrictive en matière de détention d'armes par les particuliers, s'est manifestée. Il suffit de remonter un peu dans l'histoire, dans les années trente, plusieurs pays, en ce compris nos démocraties!

Attention, car on pense toujours à l'Allemagne nazie, mais c'est le cas de la Belgique en 1933, de l'Angleterre en 1937, de la France en 1939, ont procédé au retrait des armes.

Ils ont voulu limiter au maximum, le risque d'un soulèvement armé. Je comprends cela, je pense que c'est une préoccupation que tout responsable politique doit avoir, dans le cadre de ses réflexions sur le maintien de l'ordre.

Mais la question à poser est: de quelle manière faut-il procéder ?

Est-ce que l'on considère qu'un citoyen est juste une machine à voter, ou est-ce que l'on considère que le citoyen est un être libre et responsable ?

C'est, pour moi, la question fondamentale.

Le Bastion: Pensez-vous que le citoyen ait le droit, par ailleurs, non d'attaquer, mais de se défendre ?

Autre chose: une détention d'arme donne souvent, à tort ou à raison, un sentiment de sécurité.

Les politiciens parlent souvent de "sentiment d'insécurité", alors que les agressions ont augmenté, ici, à Liège, de 300%, en un an! N'aurions-nous pas droit, quant à nous, à un "sentiment" de sécurité, même peut-être illusoire?



Les forces de l'ordre n'ont plus la possibilité matériellement d'intervenir, ce qui insécurise légitimement la population



1941, il y avait moins de 15.000 Allemands pour occuper toute la Belgique ! Toutes les armes, y compris les armes tranchantes ou à pointe, doivent être remises à l'occupant: les contrevenants seront punis de mort! Les dictatures ont toujours interdit les armes aux citoyens...

Expert en balistique: Le problème de la légitime défense, c'est autre chose. Si je dois vous donner mon avis, personnellement, je ne suis pas contre la légitime défense, à partir du moment où je considère, qu'en effet, le citoyen est responsable de ses actes. Mais, pour cela, il faut qu'il ait une éducation, j'insiste là-dessus.

Quant au sentiment de sécurité dont vous parlez, il y a là en effet un élément psychologique très important. Je précise pourtant que, moi-même, je ne me suis jamais senti mal à l'aise. Même en Afrique, où j'ai été menacé, même dans les pays de l'Est. J'en suis toujours sorti en dialoguant...

Je comprends parfaitement que les citoyens puissent avoir envie de se sécuriser eux-mêmes, parce que le sentiment d'être protégé n'existe plus, ou disparaît, très vite. On se rend compte que les forces de l'ordre, avec tout le respect qu'elles méritent,

n'ont plus la possibilité, matériellement, d'intervenir, et ne donnent plus ce sentiment, de sécuriser la population. Alors les gens, pas tout le monde, mais certains, se disent: bon, eh, il faut faire quelque chose. On installe un système d'alarme chez soi, des volets... ou alors, on achète une arme.

Et vous savez parfaitement que des milliers d'armes ont été achetées chez des armuriers, avec l'idée qu'un jour cela pourrait servir, sans que l'on ait vraiment l'intention de les utiliser. L'arme se trouve donc dans la maison, c'est une réalité.

Quand les journalistes du quotidien *Le Soir* écrivent: "*La détention d'une arme doit devenir l'exception!*", cela veut dire qu'on va marginaliser des centaines de milliers de citoyens. Alors, excusez-moi: une loi qui n'est pas applicable est une mauvaise loi. Il faut qu'on tienne compte de la réalité.

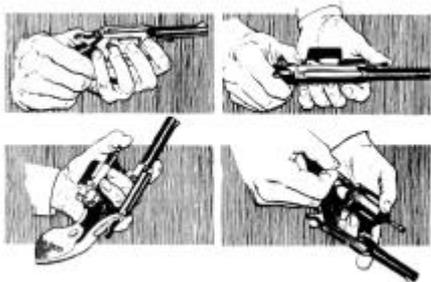
Ce qui va se passer, ce qui se passe déjà, c'est l'extension du marché noir.

Les gens se disent: "*voyez ce qui s'est passé en Angleterre, Tony Blair a obligé tous les détenteurs d'armes de poing à remettre leurs armes, les armes ont été détruites!*" Les gens pensent: "*il n'en est pas question, cela ne nous arrivera pas*", et que font-ils ? Ils achètent une arme illégale.

On prépare en fait, l'éclatement de notre système de démocratie parlementaire.



La formation des détenteurs d'armes, fait partie des solutions



Toute personne qui détient une arme, doit pouvoir s'en servir et connaître les mesures de sécurité

A partir du jour où les gens n'ont plus confiance en leurs institutions, la porte est ouverte à tous les débordements. Il faut le dire et le dénoncer.

Expert de police: Attention, à la légitime défense ! Si vous demandez une détention d'armes pour vous défendre, ou pour avoir un sentiment de sécurité, vous ne l'aurez pas, c'est clair. La défense de sa famille ou de ses biens n'est pas un "motif légitime" de détention d'armes, selon le Ministre.



Va-t-on détruire cette arme rare? Un pistolet de collection ancêtre du Lütger...

Borchardt Mod 1893 Cal 7,65 mm

Armurier: J'ai un avis sur la légitime défense. On ne peut pas se servir de l'argument de la légitime défense, pour sauver le principe de la détention d'armes. Quelqu'un qui ne sait pas manipuler une arme, cela ne va pas. Toute personne qui détient une arme, doit pouvoir s'en servir. On ne confie pas une voiture à quelqu'un qui ne sait pas conduire. De plus, il ne saurait être question de se substituer aux forces de l'ordre: porter secours, armé, à un voisin qui habite trois maisons plus loin, par exemple!

Directeur de stand de tir: La formation des détenteurs d'armes, fait partie des solutions, c'est évident. C'est un programme qui devrait commencer très tôt! Apprendre aux enfants qu'on ne dirige jamais une arme vers quelqu'un, même un jouet, même une arme non chargée...

Si vous envisagez d'acquérir une arme, procurez-vous un certificat de bonne vie et moeurs à la Commune, et demandez une autorisation provisoire, modèle 4, au Commissariat de Police. C'est gratuit, valable pour 6 mois, renouvelable, et vous pourrez apprendre à tirer, avec l'arme de quelqu'un d'autre. C'est une bonne précaution, de sécurité.

Le Bastion: Quelle est la situation actuelle du détenteur légal d'arme? Et demain? Devra-t-il "rendre" son arme, aux autorités?!

Expert de police: Pour l'instant, le détenteur d'arme peut s'attendre à une visite de la police. Celle-ci lui demandera s'il fréquente un stand de tir ou pas. Or, la loi de 1933 modifiée en 1991 lui donne parfaitement le droit de détenir son arme, s'il a une autorisation. C'est sur base d'une simple circulaire ministérielle, que la police l'invitera, s'il ne fréquente pas de stand de tir, à se défaire de l'arme, ou le privera de la possibilité d'acheter des munitions !!

Dès que la loi sera votée, il se peut, en effet, qu'il doive remettre son arme aux autorités, ou la vendre. Il faut attendre les arrêtés d'application.

Expert en balistique: Je crois que tout ceci fait partie d'une démarche, qui vise à supprimer toute détention d'armes, par des particuliers.

Rappelez-vous ce qui s'est passé récemment en Angleterre. En Suisse, par contre, tous les citoyens sont éduqués à la détention d'armes. Tout papa, tout jeune homme fait son service militaire, c'est un citoyen-soldat. Il rentre chez lui, avec son arme de guerre. (Il ne doit pas y avoir beaucoup de home-jackings en Suisse! NDLR).



Tout Suisse est un citoyen-soldat: il rentre chez lui avec son arme de guerre. Y a-t-il plus d'accidents ou de criminalité? Non, au contraire!

Ici, en Belgique, ce qui se passe, Madame, il ne faut pas le cacher, c'est que le citoyen, amateur d'armes, chasseur, tireur, simple possesseur d'armes par héritage, cela peut arriver aussi, n'a plus confiance dans le Ministère de la Justice, et la Justice en général.

En 1991, la loi sur la détention d'armes de 1933 a été modifiée, en application d'une directive de l'Union Européenne. A ce moment-là, le ministre Melchior Wathelet a donné des garanties au citoyen, que ce soit le chasseur ou le collectionneur, afin que leurs biens, leur patrimoine, soit protégé de tout abus de l'autorité.

Or, en utilisant des moyens peu louables, je songe au recours à de simples circulaires ministérielles, on a abusivement incité les représentants des forces de l'ordre, et principalement les

Commissaires de Police, à prendre des mesures restrictives, et tout doucement à persuader la population qui détenait des armes, de s'en défaire ou de ne plus avoir de munitions!

Depuis ce moment-là, depuis environ cinq ans, les gens n'ont plus confiance, c'est fini. Quand on vous dit: "écoutez, mettez-vous en règle, vous aurez une autorisation", et puis deux ou trois ans après on vous dit: "non, tout compte fait, vous ne pouvez pas détenir de munitions pour cette arme, vous l'avez régularisée, c'est vrai, mais ce n'est plus valable, avec la nouvelle loi..." La nouvelle loi! On parle de nouvelle loi, Madame, alors que ce n'est qu'un projet, il y a là une manipulation intellectuelle tout à fait inadmissible.

Au Ministère de la Justice, le dossier "armes" est traité par un petit fonctionnaire, Filip Ide, qui était, en 1991, je crois, l'adjoint de Philippe Liévin, co-président de la Commission Consultative des Armes. Ide n'intervenait pas beaucoup en 1991, mais petit à petit il s'est révélé être quelqu'un de fondamentalement anti-armes, c'est l'expression consacrée, donc, opposé à la possession

d'armes par les citoyens. Il ne l'affirmait pas haut et fort en 1991, mais dès qu'il a pu peser sur la destinée de certaines personnes, il s'est affiché clairement.

Tout vient de là, Madame. Tout vient du fait qu'au Ministère de la Justice, nous avons un Ministre, monsieur Verwilghen qui, excusez-moi, n'assume pas son rôle d'homme politique. Il n'est pas normal qu'un ministre laisse aller aussi loin un petit fonctionnaire dans la préparation d'un texte de loi, il n'est pas normal qu'un ministre accepte de collaborer aussi ouvertement avec un gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale, Paulus de Châtelet, et le protégé de celle-ci, l'adjudant Fiévet de l'ex-gendarmerie, ce sont ces gens-là qui sont à la base de tout cela, il ne faut pas avoir peur de le dire.

Ces gens-là ne font pas un travail de véritable démocrate. Il faut respecter nos institutions, cela vaut pour nous, cela vaut aussi pour les fonctionnaires. Quand ils ont une responsabilité, en tant que politiques, ou en tant que fonctionnaires, ils doivent les assumer dans le respect de la démocratie parlementaire.

Quand ils ne respectent plus les règles de la démocratie parlementaire, cela veut dire que ce ne sont pas des démocrates.



Veronique Paulus de Châtelet de la Gachet-Caviar.

Lorsque l'on prépare une modification importante de la législation, sans qu'il y ait eu de consultation des parties intéressées, des citoyens, des professionnels, sans qu'il y ait eu de concertation, est-ce que la Belgique est encore une démocratie?

la législation, sans qu'il y ait eu de consultation des parties intéressées, des citoyens, des professionnels, sans qu'il y ait eu de concertation, est-ce que la Belgique est encore une démocratie?

Nous devons nous battre, pour préserver la démocratie.

A partir du moment où des gens acceptent de faire passer des lois qui sont extrêmement restrictives, sans même consulter les principaux intéressés, ce n'est plus de la démocratie, c'est du totalitarisme.



ABONNEZ-VOUS !

LE BASTION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

? Je m'abonne pour 6 mois (abonnement d'essai): 500 FB

? Je m'abonne pour un an : 1000 FB

(Versement sur le compte n°953-0195602-19

ou par chèque à l'ordre du FNB)

À renvoyer à : FNB - 336 rue de la Cambre - 1200 Bxl.

**LE MENSUEL DE LA
RÉSISTANCE DES
BELGES
et des Européens**